



# DÉCLARATION D'ORGANISATION DE PLATEAU *U6-U7 et U8-U9*



*(Modèle Type)*

**Article I :** Le Club de \_\_\_\_\_ (*nom du club*)  
N° \_\_\_\_\_ (*N°affiliation*) organise les \_\_\_\_\_ (*dates*), un plateau\* ou  
Maxi Plateau\* de Football réservé aux équipes\* : U6 ; U6/U7 et/ou U8/U9, garçons ou filles\*. (*\*Rayer les  
mentions inutiles*)

**Article II :** Il sera disputé par des équipes appartenant à des clubs affiliés à la F.F.F.

Les joueurs/joueuses seront **obligatoirement licencié(e)s** et la **licence (ou le Listing Licences) sera exigée.**

**Article III :** Ce plateau ou Maxi Plateau ne sera homologué par le District uniquement s'il a lieu durant les vacances scolaires ou jours fériés.

**Article IV :** Le plateau ou Maxi plateau se déroulera dans le respect des lois du jeu adaptées aux catégories U6, U6/U7 et/ou U8/U9.

**Article V :** **En aucun cas, il ne pourra y avoir quelconque forme de classement à l'issue du plateau. Les résultats ne comptent pas.**

**Article VI :** Le club organisateur se chargera de l'établissement d'une feuille de plateau et de récupérer ou faire remplir des feuilles de présence aux clubs participants et enverra obligatoirement le tout au District Côte d'Opale, soit par courrier (3 avenue de Beaupré – 62250 MARQUISE) soit par mail (direction@cotedopale.fff.fr), dans les **48 heures**, au-delà une amende de 5 Euros sera appliquée. En cas de non-retour au bout de 8 jours, l'amende sera de 20 Euros.

**Article VII :** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article VIII :** La liste des clubs invités est la suivante :

---

---

---

---

---

**Article IX :** Pour homologation du District Côte d'Opale, la demande doit être effectuée **quinze jours minimum avant la date envisagée pour le plateau**. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'organiser un plateau sans autorisation.

**Article X :** Les clubs labellisés ou en cours de demande, sont tenus de respecter les règlements & les homologations types de plateaux sous peine de perdre leur Label ou de ne pas l'obtenir.

**Article XI :** Ne pas oublier que lors d'un plateau, c'est l'esprit du Football à Effectif Réduit qui devra ressortir (Convivialité, fête et plaisir), et non le désir de gagner à tout prix. Le club organisateur sera le premier garant du bon état d'esprit régnant autour de son plateau. Un délégué du District pourra être présent et intervenir en cas de non-application.

à ..... le .....

Le Président ou le Secrétaire

du Club organisateur

*(signature et cachet obligatoire)*

**PS : N'hésitez pas à joindre en annexe tout document complémentaire.**

**AVIS DU DISTRICT :**